

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

Le Conseil Municipal de MAULEON s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le **lundi 03 juillet 2023, à 19h00**, sous la Présidence de **M. Pierre-Yves MAROLLEAU, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents : M. MAROLLEAU, Maire, Mme PAULIC, M. CHOUTEAU, Mme GREGOIRE, M. BRILLANCEAU, Mme BOUDOIRE, M. PRISSET, M. SIMONNEAU, adjoints, Mme BAUDRY, M. BONNEAU, Mme BROUCH, M. COCHARD, Mme COUTANT, M. DESCAMPS, M. DUBOIS, M. FERCHAUD, M. FROGER, Mme GUIGNARD, Mme LIOUSRI-DROCHON, M. MORIN, Mme PIED, Mme PORCHAIRE et M. ZAORSKI.

Étaient excusées : Mme GOUDEAU qui a donné pouvoir à M. CHOUTEAU, Mme SCHEERS qui a donné pouvoir à M. PRISSET, M. DUBUQUOY qui a donné pouvoir à M. BONNEAU, Mme LANTERI qui a donné pouvoir à M. ZAORSKI et Mme BARBOT qui a donné pouvoir à M. SIMONNEAU.

Était absent : M. MASROUR.

M. PRISSET a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Yves CHOUTEAU, Maire délégué de Saint-Aubin de Baubigné, 2^{ème} Adjoint en charge des Finances et de l'Environnement

Depuis 2022, la collectivité a subi d'importantes augmentations en matière de coût de l'énergie (électricité, fioul, gaz) et de charges de personnel sans pour autant, à ce jour, réviser les tarifs de location des salles communales.

Dans ce contexte, la commission « Finances » a réalisé une étude comparative des locations de salles de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes sur le territoire de Mauléon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération prise lors du conseil municipal du 8 avril 2019 dans le cadre de la réévaluation des tarifs des salles applicable au 1^{er} juillet 2019 ;
Vu les propositions formulées par la commission « Finances » en date du 31 mai 2023 ;

Objet :

2023/081
Révision des tarifs des salles communales –
Annule et remplace la délibération 2023-061 suite à une erreur matérielle

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver les tarifs des salles communales tels que présentés en annexe ;
- de décider d'appliquer ces nouveaux tarifs par des contrats de location signés à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant habilité, à signer tous les documents afférant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre-Yves MAROLLEAU

Le Secrétaire,
Denis PRISSET



Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023



ID : 079-217900794-20230703-DEL_2023_081-DE

TARIFS SALLES MAULEON - CATEGORIE 2



Lieux de résidence	Espace de la Roche - St Aubin de Baubigné				Salle Le Phoenix - Le Temple Grand salle P. MIDY - La Chapelle Largeau				Salle de l'Atelier - Mauléon			
	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)
Particuliers / Entreprises												
Repas (Salle + cuisine)	500,00 €	575,00 €	650,00 €	748,00 €	370,00 €	425,00 €	490,00 €	564,00 €	170,00 €	195,00 €	300,00 €	345,00 €
Utilisation salle le lendemain	130,00 €	150,00 €	169,00 €	195,00 €	120,00 €	138,00 €	156,00 €	180,00 €	100,00 €	115,00 €	180,00 €	207,00 €
Vin d'honneur + Loto + Concours + Soirée dansante (sans cuisine)	150,00 €	173,00 €	195,00 €	225,00 €	130,00 €	150,00 €	190,00 €	219,00 €	105,00 €	121,00 €	150,00 €	173,00 €
Réveillon St Sylvestre	885,00 €		1 150,00 €		630,00 €		820,00 €		Pas de location			
Associations												
Réunions	Gratuité pour toutes les associations de Mauléon mais orienter vers de plus petites salles											
Forfait associations : manifestations	80 € pour toutes les associations de Mauléon											
Réveillon	575,00 €	Pas de location		423,00 €		Pas de location		Pas de location				
ARRHES (à la reservation)	100 € pour la salle de l'Atelier / 200 € pour les autres salles											
CAUTION	300 €											

Observations / Modalités générales :

1 - Les associations de Mauléon bénéficient d'une utilisation avantageuse par un correspondant à :

- La gratuité pour les salles de catégorie 1
- ou - La location pour les salles de catégorie 2 au prix d'un forfait de 80€
- ou - La location aux tarifs préférentiels pour la salle de spectacle de la Passerelle

Les établissements scolaires bénéficient de deux utilisations avantageuses par an avec les mêmes conditions (ci-dessus)

2 - Pénalité ménage : si la salle est rendue non propre, pénalité de 200€

3 - Période tarif chauffage : Du 01/11 au 30/04

4 - Tarifs pour les associations de théâtre : CLAC, Commis Troupiers, Loub'art, Théâtre du CSC, Compagnons de la Tour

- 1er et 2ème week-end ; forfait de 100€ ; à partir du 3ème week-end forfait de 100€
- répétitions en semaine : gratuit

5 - Réservation pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais : gratuit

6 - Réservation pour dons du sang : gratuit

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023

S²LO

ID : 079-217900794-20230703-DEL_2023_081-DE

TARIFS SALLES MAULEON - CATEGORIE 1



Capacité environ 100 places				Capacité environ 75 places				Capacité environ 50 places			
Augustine Vion - Moulins Petite salle Pierre Mildy - La Chapelle-Largeau Salle Saint Hilaire - Rorthais Salle Le Loup Blanc - Loublande Espace St Jouin - Mauléon				Maison pour Tous - Le Temple Salle scène - St Aubin Salle du Vieux Moulin - St Aubin				Club House - Loublande Salle cantine - St Aubin Salle Chantal Giroux - Moulins			

Lieux de résidence	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)
Particuliers / Entreprises												
Repas (Salle + cuisine)	100,00 €	115,00 €	150,00 €	173,00 €	85,00 €	98,00 €	128,00 €	148,00 €	55,00 €	64,00 €	83,00 €	96,00 €
Utilisation salle le lendemain	50,00 €	58,00 €	75,00 €	87,00 €	43,00 €	50,00 €	65,00 €	75,00 €	28,00 €	33,00 €	42,00 €	48,00 €
Vin d'honneur + Loto + Concours + Soirée dansante (sans cuisine)	60,00 €	69,00 €	90,00 €	104,00 €	50,00 €	58,00 €	75,00 €	87,00 €	40,00 €	46,00 €	60,00 €	69,00 €
Réveillon St Sylvestre	230,00 €		345,00 €		195,00 €		292,00 €		127,00 €		190,00 €	
Sépultures	Gratuit		Gratuit (Si sépulture dans la Commune)		Gratuit		Gratuit (Si sépulture dans la Commune)		Gratuit		Gratuit (Si sépulture dans la Commune)	
Associations												
Réunions	Gratuité pour toutes les associations de Mauléon											
Forfait associations : manifestations	Gratuité pour toutes les associations de Mauléon											
Réveillon	190,00 €		Pas de location									
CAUTION												
200,00 €												

Observations / Modalités générales :

- 1 - Les associations de Mauléon bénéficient d'une utilisation avantageuse par an correspondant à :
- La gratuité pour les salles de catégorie 1
 - ou - La location pour les salles de catégorie 2 au prix d'un forfait de 80€
 - ou - La location aux tarifs préférentiels pour la salle de spectacle de la Passerelle

Les établissements scolaires bénéficient de deux utilisations avantageuses par an avec les mêmes conditions (ci-dessus)

2 - Pénalité ménage : si la salle est rendue non propre, pénalité de 200€

3 - Période tarif chauffage : Du 01/11 au 30/04

4 - Réservation pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais : gratuit

5 - Réservation pour dons du sang : gratuit

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023

ID : 079-217900794-20230703-DEL_2023_081-DE



TARIFS SALLES MAULEON - LA PASSERELLE + MAISON DES SERVICES



Salle de Spectacle - La Passerelle

Lieux de résidence	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)
Particuliers / Entreprises				
Mariage, banquet (Salle + cuisine + nettoyage)	630,00 €	725,00 €	835,00 €	960,00 €
Utilisation salle le lendemain (même ou autres locataire)	137,00 €	158,00 €	195,00 €	225,00 €
Vin d'honneur (Salle)	195,00 €	225,00 €	289,00 €	333,00 €
Assemblée, conférence (Salle + nettoyage)	430,00 €	495,00 €	583,00 €	670,00 €
Réveillon St Sylvestre	1 115,00 €			
Associations / Institutions				
Concours de belote, lotos, réunion (salle plate)	305,00 €	350,00 €	473,00 €	544,00 €
Soirée dansante, concert, spectacle (salle)	473,00 €	544,00 €	640,00 €	736,00 €
Dîner dansant (salle + cuisine)	567,00 €	652,00 €	840,00 €	966,00 €
Conférence à caractère social ou écologique	Gratuit			
Réveillon St Sylvestre	725,00 €			
Forfait associations : assemblée, spectacle	105,00 €	121,00 €		
Forfait associations : kermesse, repas (salle + cuisine)	158,00 €	182,00 €		
Matériels				
Matériel sono et système de diffusion 'installation mobile 1 micro HS, 2 micro fil, 1 platine CD, 1 ampli et 2Hp) utilisation par un régisseur obligatoire	Gratuit			
Matériel sono déplacé par les ateliers municipaux	66,00 €			
ARRHES (à la reservation)	250,00 €			
CAUTION	400,00 €			

Maison des services

Lieux de résidence	Salle du parc				Petite salle de réunion			
	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)	Mauléon (sans chauffage)	Mauléon (avec chauffage)	Hors Mauléon (sans chauffage)	Hors Mauléon (avec chauffage)
Particuliers / Entreprises								
Réunion, repas	90,00 €	104,00 €	150,00 €	173,00 €	35€ la 1/2 journée ; 60€ la journée			
Location du rez de jardin								
Verre de l'amitié sépulture	Gratuit							
Vin d'honneur mariage	45,00 €	52,00 €			45,00 €	52,00 €		

Observations / Modalités générales :

1 - Les associations de Mauléon bénéficient d'une utilisation avantageuse par an correspondant à :

- La gratuité pour les salles de catégorie 1
- ou - La location pour les salles de catégorie 2 au prix d'un forfait de 80€
- ou - La location aux tarifs préférentiels pour la salle de spectacle de la Passerelle

Les établissements scolaires bénéficient de deux utilisations avantageuses par an avec les mêmes conditions (ci-dessus)

2 - **Pénalité ménage** : si la salle est rendue non propre, pénalité de 200€

3 - **Période tarif chauffage** : Du 01/11 au 30/04

4 - Tarifs pour les associations de théâtre : CLAC, Commis Troupiers, Loub'art, Théâtre du CSC, Compagnons de la Tour

- 1er et 2ème week-end ; forfait de 100€ ; à partir du 3ème week-end forfait de 100€

- répétitions en semaine : gratuit

5 - Réservation pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais : gratuit

6 - Réservation pour dons du sang : gratuit